

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
en date du 9 août 2026

L'an 2026, le 9 août à 10 h 30, les membres de l'Association des Propriétaires des villas du Hameau du Golf se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) sur convocation de son Bureau.

L'AGO est présidée par **Najib RAIHANI** assisté des autres membres du Bureau présents, **Patricia BLANCA BENNANI**, **Souad ARGANE TAHRI** et **Sakina OUEDRHIRI RAIHANI**, **Yacine BENNANI**, **Hassan ARA** et **Mouhssine EL BOURY**.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance. Il en ressort **69** membres présents ou représentés, pour un quorum statutaire de **64** membres. La feuille de présence est ensuite certifiée exacte et sincère par le président.

Le quorum statutaire étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour figurant dans la lettre de convocation adressée à tous les membres de notre association en date du **24 juillet 2026** à savoir :

- Le rapport moral
- Le rapport financier
- Le projet du budget 2027
- Questions diverses

En ouvrant la séance, le président a remercié les membres présents de notre association venus nombreux pour débattre des actions du Bureau et de l'avenir de notre résidence.

Il a ensuite tenu à :

- souhaiter la bienvenue aux 8 nouveaux membres de notre association suite à l'acquisition de leurs villas au sein de notre résidence ; **Royaume du Maroc**
- remercier vivement nos 23 agents permanents et à leur tête le superviseur Abdelghani, qui pendant toute l'année, ont fourni un travail exceptionnel pour développer et embellir notre résidence ; **Province de Benslimane**
- remercier les membres du Bureau pour leur engagement et le temps consacré de façon bénévole à notre communauté.

Le président a ensuite présenté le rapport moral au nom du Bureau.

RAPPORT MORAL

86 principales actions ont été réalisées au cours de l'année glissante écoulée (07.2025 / 06.2026) :

Espaces verts collectifs

- 1-Aménagement d'un nouvel EVC face à la villa n°234.
- 2-Aménagement d'un nouvel EVC face aux villas du n° 234 au n° 241.
- 3-Réaménagement de l'EVC, allée du Mimosa de la villa n° 22 à la villa n°181.
- 4-Réaménagement de l'EVC à côté de la villa n° 175.
- 5-Réaménagement de l'EVC devant la porte du Club du Hameau.
- 6-Aménagement d'un nouvel EVC face aux villas du n°4 au n°6.

- 7-Aménagement d'un nouvel EVC à l'entrée du Club du Hameau.
- 8-Réaménagement de l'EVC devant la Buvette du Club du Hameau.
- 9-Réaménagement de l'EVC à côté de la porte plage n° 2.
- 10-Aménagement d'un nouvel EVC en face des villas n° 26 au n° 31.
- 11-Aménagement d'un nouvel EVC à côté de l'Entrée II.
- 12-Réaménagement de l'EVC autour de la grande fontaine.
- 13-Aménagement d'un nouvel EVC entre les villas n° 87 et n° 88.
- 14-Aménagement d'un nouvel EVC devant la villa n° 88.
- 15-Aménagement d'un nouvel EVC devant la villa n° 139.
- 16-Aménagement d'un nouvel EVC à droite de l'Entrée I.
- 17-Pose de conduites d'eau pour l'arrosage « goutte à goutte » au niveau du jardin du golf n° 1.
- 18-Installation du système d'arrosage « goutte à goutte » le long d'une partie du mur de clôture.
- 19-Installation de l'arrosage « goutte à goutte » dans le jardin du Canal.
- 20-Installation de l'arrosage « goutte à goutte » dans le jardin des Rosiers
- 21-Installation de l'arrosage du « goutte à goutte » dans l'EVC face au Club.
- 22-Installation de l'arrosage « goutte à goutte » dans le nouvel EVC au sein du Club.
- 23-Rénovation de l'arrosage « goutte à goutte » dans l'EVC de l'allée du Mimosa.
- 24-Installation de l'arrosage « goutte à goutte » dans le nouvel EVC face à la villa n° 234.
- 25-Taille des 64 ficus en boules.
- 26-Elagage de 320 palmiers, 176 cocos et 66 mûriers.
- 27-Achat de 20 pots en béton pour fleurs et plantes.
- 28-Entretien de l'EVC du rond-point extérieur face l'Entrée II de notre résidence.

Sécurité et éclairage

- 29-Pose de 15 nouvelles caméras portant le dispositif de vidéo surveillance à 46 caméras couvrant l'ensemble de notre résidence.
- 30-Installation de 7 nouvelles guérites en bois.
- 31-Pose de 18 nouvelles lanternes pour éclairer l'entrée sud de Bouznika-Bay.
- 32-Achat de 95 lampes LED pour renouveler l'éclairage des voies de circulation.
- 33-Pose de 30 bornes pour éclairer le Club du Hameau.
- 34-Pose de 7 nouveaux ralentisseurs de vitesse sur les voies de circulation.
- 35-Renouvellement de l'éclairage des ponts et des passages.
- 36-Renouvellement des tenues de travail pour nos 23 agents.
- 37-Pose de 3 enseignes lumineuses portant le logo et le nom de notre résidence.
- 38-Achat de 2 extincteurs de feu pour le Club du Hameau.
- 39-Signature d'une convention avec un ambulancier de qualité en cas de besoin pour les résidents.

Nettoyage et traitement des nuisibles

- 40-Nettoyage, débroussaillage et labour du canal.
- 41-Pose de tuyaux pour évacuer en dehors du canal l'eau vidangée par 6 piscines de certains résidents.
- 42-Achat de produits anti-nuisibles et planification des dates de traitement tout au long de l'année.
- 43-Achat de matériel pour le curage des regards du réseau d'assainissement des eaux usées.
- 44-Inspection et débouchage à 3 reprises des terrasses des 255 villas après les fortes pluies de cette année.
- 45-Achat de 5 nouvelles poubelles de 120 litres
- 46-Lavage périodique des poubelles et dégagement des ordures ménagères tous les jours,
- 47-Aménagement au sein du Club d'un espace pour le rangement des poubelles en basse saison.

Travaux d'entretien

- 48-Réparation et peinture d'une partie des trottoirs.
- 49-Peinture des bordures des trottoirs de toute la résidence.
- 50-Peinture des 22 dos d'âne.
- 51-Réparation des garde-corps et peinture des 2 ponts traversant le canal

- 52-Peinture des murets des 255 villas et des 14 passages entre les villas.
- 53-Rafraîchement de la peinture du mur nous séparant du complexe My Rachid.
- 54-Réparation de deux portes menant vers la plage et changement des serrures des 5 portes.
- 55-Achat de nouveaux accessoires pour la grande fontaine.
- 56-Réparation des accessoires des 3 autres fontaines.
- 57-Rénovation du mur en pierres, allée des Palmiers.
- 58-Pose d'un nouveau grillage nous séparant du golf.
- 59-Pose de tuyaux pour évacuer l'eau stagnant sur la chaussée, allée des Palmiers.
- 60-Ponçage et application du vernis aux 21 bancs publics.
- 61-Réparation d'une partie du mur d'enceinte tombé suite aux fortes pluies et rafales de vent.
- 62-Débroussaillage des terrains non construits.

Club du Hameau

- 63-Construction d'une cabane en bois et son équipement complet pour en faire une pizzeria de grande qualité.
- 64-Pose de 5 toiles d'ombrage face à la Buvette.
- 65-Achat de 4 tentes dalot.
- 66-Réparation des grillages des terrains de mini-foot, de basket-ball et de tennis.
- 67-Revêtement du sol du terrain de pétanque de sable stabilisé ocre.
- 68-Création d'un nouveau jeu pour enfants : parcours sur planches en bois.
- 69-Rafraîchissement de la peinture des jeux au sol pour les enfants.
- 70-Réparation des toiles d'ombrage couvrant les jeux pour les enfants.
- 71-Rafraîchement de la peinture au sol des espaces menant au terrain de mini-foot.
- 72-Application du vernis aux plaques de signalisation en bois.
- 73-Aménagement d'un vestiaire et espace de pause pour les agents.
- 74-Aménagement d'un espace pour stocker le matériel et outillage.
- 75-Signature d'une convention pour une gestion externe de la Buvette et de la Pizzeria.

Animation

- 76-Location de la piscine et actualisation de son règlement intérieur.
 - 77-Etablissement des cartes d'accès à la piscine et au Club.
 - 78-Achat d'une sono et d'un micro pour diverses animations.
 - 79-Organisation de séances quotidiennes d'aquagym.
 - 80-Organisation de séances de Zumba\stretching 3 fois par semaine.
 - 81-Organisation de séances de Fitness 3 fois par semaine.
 - 82-Proposition de participation à une matinée « nettoyage de la plage » organisée par l'association Bahri.
 - 83-Organisation de 2 matinées littéraires avec une présentation d'un roman et d'un beau livre par leurs auteurs.
 - 84-Organisation de tournois de mini foot et de Tennis.
 - 85-Organisation d'une soirée musicale avec cocktail d'apéritif servi à table.
 - 86-Organisation d'une école de Tennis pour les enfants 3 fois par semaine.
- Après la présentation du rapport moral, des photos illustrant les diverses actions menées ont été projetées à l'assistance.

RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier présenté par le président comprend :

- les cotisations
- la réalisation du budget de 2025
- la réalisation du budget 2026 (1^{er} Semestre) ;
- Les investissements réalisés de 2019 à 2026 (1^{er} S)
- Le projet de budget prévisionnel 2027

i-Les cotisations

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (31.07)
Cotisations encaissées.	1.240.000	2.078.000	2.046.125	2.042.625	2.013.583	2.019.500	1.954.000	1.841.500
Taux d'encaissement	97,25 %	95,87 %	94,40 %	94,24 %	92,90 %	93,17 %	90,15 %	84,96 %
Cotisations réglées	35.000	89.500	121.375	124.875	153.917	148.000	213.500	326.000
Taux d'impayé	2,75 %	4,13 %	5,60 %	5,76 %	7,10 %	6,83 %	9,87 %	15,04 %
Cumul cotis. non réglées	35.000	124.500	245.875	370.750	524.667	672.667	886.167	1.212.167

-Le taux moyen d'encaissement des cotisations de **2019 à 2025** est de **94 %**.

-Le taux d'encaissement des cotisations au **31/07/2026** est de **84,96 %** supérieur à celui enregistré à la même date en 2025.

-Seuls **2** propriétaires sur **255** n'ont jamais payé de cotisation depuis 2019.

-Seuls **4** résidents ont 6 cotisations annuelles impayées depuis 2019.

II-La réalisation du Budget de 2025

DESIGNATION	BUDGET	DEPEN. EFFECTUEES	% REALISATION
Frais du personnel	960.000	914.805	95 %
Propreté et nettoyage	15.000	12.104	81 %
Espace vert commun	75.000	49.821	66 %
Traitement des nuisibles	30.000	15.400	51 %
Travaux d'entretien	57.000	198.918	348 %
Animation	200.000	222.324	111 %
Divers et imprévus	160.500	42.937	27 %
Investissements	670.000	1.105.351	165 %
TOTAL	2.167.500	2.561.670	118 %

-Le Budget 2025 a enregistré un dépassement de **18 %**, imputable à trois postes principaux : les investissements (+65%), les travaux d'entretien (+48%) et l'animation (+11%).

-Le dépassement global du budget, d'un montant de **395 000 dh**, a été couvert sans recours à un appel de fonds, grâce aux excédents budgétaires des exercices précédents.

-Le poids des frais du personnel (914.815 dh) est de **61%** des dépenses de fonctionnement et de **42 %** du budget global.

III-La réalisation du Budget 2026 (1^{er} semestre)

DESIGNATION	BUDGET	DEPENSES	% REALISAT.
Frais du personnel	960.000	463.148	42 %
Propreté et nettoyage	15.000	7.053	47 %
Espace vert commun	75.000	32.124	43 %
Traitement des nuisibles	30.000	10.915	36 %
Travaux d'entretien	57.000	56.856	100 %
Animation	200.000	106.116	53 %
Divers et imprévus	160.500	7.526	5 %
Investissements	670.000	256.683	38 %
TOTAL	2.167.500	940.421	43 %

En 6 mois, les dépenses globales ont consommé un peu plus que 43 % du budget annuel prévisionnel.

-Globalement les charges sont bien maîtrisées.

-Le budget « Travaux d'entretien » a été entièrement consommé en 6 mois en raison des actions menées avant l'ouverture de la saison estivale.

-Les investissements continuent à être conséquents pour la 8^{ème} année consécutive pour parfaire l'équipement de notre résidence.

IV-Les investissements réalisés entre 2019 et 2025 (1^{er} semestre) (en 1.000 dh)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 1 Sem	Total
Club du Hameau	92	361	94	52	33	200	820	68	1.720
Rénovation équipeme.	-	-	136	204	119	53	24	10	546
Mur de Clôture	-	312	-	-	30	3	55	1	401
Eclairage des voies	-	-	-	247	42	13	13	16	331
Nouveaux EVC	-	-	8	131	56	159	17	34	405
Vidéo Surveillan.	56	-	203	-	14	30	-	122	425
Canal paysager	-	-	20	15	189	10	6	2	242
Matériel, mobil.	23	-	102	48	10	86	106	3	378
Divers	48	2	45	27	12	3	64	-	201
TOTAL	219	675	607	723	505	557	1.105	257	4.648

-Pour améliorer notre cadre de vie et valoriser notre patrimoine, les résidents ont financé, en l'espace de 7 ans, des investissements conséquents de **4.648.000 dh**.

-Ces investissements ont concerné :

*Le Club du Hameau avec ses terrains de sport et sa buvette pour **37 %** ;

*La sécurité avec le mur d'enceinte, la vidéo surveillance et l'éclairage pour **25 %** ;

*Les équipements pour **20 %** ;

*Les nouveaux espaces verts pour **9 %** ;

*et les divers pour **9 %**.

LE PROJET DE BUDGET 2027 ET SON FINACEMENT

Le président a ensuite présenté le projet du Budget pour l'exercice 2027, dont l'ambition est de maintenir le haut niveau de standing atteint par notre résidence.

Pour en assurer le financement, le Bureau soumet à l'assemblée générale ordinaire le maintien de la cotisation annuelle à hauteur de **8.500 dh** par villa, **sans augmentation**.

Il a souligné que ce montant demeure très certainement le plus modique de l'ensemble des résidences de Bouznika-Bay, et ce, alors même que notre cadre de vie se distingue nettement : une superficie de plus de 10 hectares, de nombreux espaces verts collectifs, des terrains de sport, des aires de jeux pour enfants, ainsi qu'une buvette-pizzeria.

DESIGNATION	DEPENSES PREVUES
Frais du personnel	990.000
Propreté et nettoyage	60.000
Espace vert commun	100.000
Traitement des nuisibles	50.000
Travaux d'entretien	200.000
Animation	240.000
Frais divers	47.500
Investissements	470.000
TOTAL	2.167.500

-Le budget global pour 2027 reste **inchangé** par rapport à celui de 2026 à **2.167.500 dh**.

-Les frais du personnel représentent **58 %** des dépenses de fonctionnement et **47 %** du budget global. Les crédits dédiés à l'entretien régulier de nos équipements s'élèvent à **200 000 dh**. L'animation bénéficiera d'une enveloppe conséquente de **240 000 dh** pour favoriser le « vivre ensemble » des résidents.

-L'effort d'investissement de **470 000 dh** assurera le maintien et le développement de notre cadre de vie.

Au 31/07/2026, le compte bancaire affiche un solde créditeur de **1.677.983 dh**. Compte tenu des prévisions des dépenses et d'encaissement des cotisations, ce solde devrait être ramené à **1.100.000 dh** au 31.12.2026.

Ce reliquat positif constitue une trésorerie disponible susceptible d'être mobilisée pour financer toute opportunité d'investissement, notamment dans un bien immobilier.

Questions diverses

Accès à la piscine

Contexte : En 2019 et 2020, l'accès à la piscine avait été interdit aux résidents du Hameau sur décision du responsable de Capri, suite à son retrait de la gestion du site Bouznika-Bay.

Ce n'est qu'après son départ et à la suite d'une réunion avec un dirigeant de la maison mère de Capri que l'autorisation de réouverture a pu être obtenue, sous réserve du versement d'un loyer (100.000 dh pour l'été 2026 + 20.000 dh pour l'animation et la sécurité) et de l'engagement formel à respecter un cahier des charges strict.

Dans ce cadre, le Bureau a élaboré un règlement intérieur qui réserve l'usage de la piscine aux seuls résidents à jour de leurs cotisations et fixe un nombre maximal d'entrées par villa.

L'assemblée générale est dès lors invitée à approuver cette délibération du Bureau ou, le cas échéant, à en proposer des modifications.

Accès au Club

Contexte : Notre résidence est la seule, au niveau de Bouznika-Bay, à disposer d'un Club comprenant des terrains de sport, des aires de jeux pour enfants, une buvette-pizzeria ainsi que des espaces verts. Cet ensemble a nécessité un investissement de 1.720.000 dh.

Dans ce cadre, nous sommes régulièrement sollicités par des adultes et des enfants provenant d'autres résidences, souhaitant bénéficier de nos équipements.

Afin de réguler cet afflux important et de réserver nos installations en priorité aux résidents et à leurs enfants, le Bureau a décidé de limiter l'accès à la buvette du Club aux seuls invités accompagnés par un résident du Hameau, et de subordonner l'utilisation des terrains de sport au paiement d'une participation financière.

Il appartient dès lors à l'assemblée générale de valider cette mesure ou, le cas échéant, de la modifier.

Canal paysager

Contexte : Pour la deuxième année consécutive, nous n'avons pas pu alimenter en eau le canal paysager à l'aide du pompage en marée haute depuis l'oued Bouznika.

Cette situation est imputable à la forte pollution dont cet oued fait l'objet, suite au déversement d'eaux usées constaté depuis janvier 2024.

Dans ces conditions, nous avons dû nous contenter de curer, de nettoyer et de labourer le canal, dans l'attente des engagements pris par les autorités compétentes quant à la construction de stations d'épuration. Ces équipements devraient nous permettre, à terme, de disposer d'un plan d'eau dépollué traversant notre résidence d'un bout à l'autre.

Ramassage des déchets ménagers

Contexte : Depuis la fin du contrat d'Ozone en 2024, quatre sociétés se sont succédées pour assurer la collecte des déchets ménagers de la ville de Bouznika.

Ne disposant que de contrats limités à six mois, ces prestataires étaient contraints de louer du matériel en très mauvais état, ce qui rendait leurs interventions immanquablement médiocres.

Comme l'ensemble des habitants de cette ville, nous subissons cette dégradation, qui se traduit par une collecte irrégulière des ordures ménagères et un souillage de la chaussée à chaque passage du camion-benne.

Aujourd'hui, nous apprenons que l'autorité de tutelle a incité sept communes de la province de Benslimane à constituer un syndicat mixte, chargé d'élaborer un cahier des charges en vue de sélectionner un opérateur pour un contrat d'une durée de sept ans.

En attendant la fin de ce cauchemar, le Bureau invite les résidents du Hameau à contribuer à la réduction de cette nuisance en utilisant systématiquement des sacs poubelles et en les déposant dans les cinquante-trois bacs achetés sur nos propres fonds et mis à leur disposition.

Ramassage des déchets verts

Contexte : Conformément au cahier des charges établi par la Commune de Bouznika, il convient de rappeler que la collecte des déchets verts issus des résidences privées n'est pas à la charge du prestataire en place.

Depuis l'achèvement du contrat d'Ozone, aucun accord n'a pu être trouvé avec les quatre sociétés qui se sont succédées pour nous assister dans l'évacuation de ces déchets.

Le volume généré par les 255 villas, auquel s'ajoutent les déchets des espaces verts collectifs, excède nos capacités d'enlèvement vers des déchèteries autorisées (la plus proche est à Mohammedia et elle est payante).

Dans l'attente d'une solution avec un futur prestataire, qui nous permettrait de traiter cet important sujet, le Bureau invite instamment les résidents à réduire l'entretien de leurs jardins au strict nécessaire et à s'abstenir de tout grand nettoyage susceptible de générer un volume que nous ne serions pas en mesure de traiter.

Avenir de Bouznika-Bay et de son environnement

Ces derniers jours, plusieurs médias locaux et nationaux ont relayé des informations relatives, d'une part, à la démolition prochaine des « cabanons » jouxtant la plage de Bouznika et, d'autre part, à la relance du complexe Bouznika-Bay par des investisseurs Emiratis.

A ce jour, aucune communication officielle n'est venue confirmer, ni infirmer ces annonces médiatiques. Néanmoins, si ces projets venaient à se concrétiser, ils seraient susceptibles d'avoir des répercussions notables sur notre résidence.

En effet, la démolition des « cabanons » situés à quelques mètres de nos habitations, générera inévitablement d'importants nuages de poussière qui, en l'absence de mesures préventives adaptées, risquent de se déposer sur nos villas, nos espaces verts et nos voies de circulation.

S'agissant de la relance du complexe Bouznika-Bay par des promoteurs Emiratis, notre attention et notre vigilance sont requises afin de comprendre la nature exacte des aménagements envisagés et d'en évaluer les conséquences sur l'avenir de notre cadre de vie.

Il apparaît donc essentiel que nous demeurions à l'affût de l'évolution du dossier et que nous nous tenions prêts à réagir avec la plus grande réactivité, en tant qu'acteurs concernés et non en simples spectateurs.

Avant d'ouvrir la séance dédiée aux questions des résidents, le président a tenu à informer l'assemblée que sa disponibilité sur place sera désormais plus restreinte, sa famille ne résidant plus à plein temps au Hameau à compter de la prochaine rentrée.

Conscient que dans le contexte actuel, certaines tâches exigent une présence assidue, le président ne formulerait aucune opposition si l'assemblée jugeait opportun de procéder à la désignation d'un nouveau responsable pour un an, durée restante de son mandat, conformément aux dispositions statutaires de notre association.

Questions et débats

A l'ouverture de la séance des débats, onze résidents se sont inscrits afin de formuler des observations, soumettre des propositions ou adresser des interrogations aux membres du Bureau.

Vous trouverez ci-après une synthèse des échanges intervenus à cette occasion.

Broyeur pour le traitement des déchets verts :

Un broyeur a bien été acquis par notre association, mais il s'avère insuffisant pour traiter tous les types de déchets, et à fortiori pour absorber le volume considérable généré par l'entretien des jardins des 255 villas en plus des espaces verts collectifs.

Portes d'accès à la plage :

Si les clés des portes d'accès à la plage se trouvent souvent entre les mains de personnes extérieures au Hameau, cette situation est imputable à certains résidents. Le Bureau étudie actuellement la faisabilité d'un dispositif plus sécurisé pour l'ouverture de ces accès.

Gardiennage :

Notre résidence, ouverte sur de vastes espaces en tous sens, s'étend sur dix hectares. Dès lors, quel que soit le nombre d'agents de sécurité, celui-ci peut paraître insuffisant. La solution préconisée et adoptée

repose sur un système de vidéosurveillance (46 caméras installés, contre zéro en 2019), un poste de visualisation central avec un agent dédié, ainsi que des gardiens effectuant des rondes, munis de moyens de communication adaptés.

Protection des enregistrements des caméras :

En cas d'incident, seuls les services de gendarmerie sont habilités à consulter les enregistrements de nos caméras. Aucune autre personne n'est autorisée à accéder à ces données.

Traitement des espaces de la résidence

Tous les espaces -jardins collectifs, trottoirs, chaussées- sont entretenus de manière égalitaire par les agents de l'association. Le Bureau rappelle que nous ne sommes pas habilités à intervenir sur des terrains appartenant à d'autres personnes physiques ou morales.

Réalisation d'un nouvel espace pour les résidents au sein du jardin du lac

Le jardin du lac n'a pas été réaménagé comme prévu pour en faire un lieu de jeux et de détente, faute de temps. Le Bureau s'engage à accorder la priorité à ce projet avant l'été prochain.

Traitement des eaux usées :

Nous nous sommes équipés pour le curage des canalisations d'eaux usées, afin de prévenir les débordements des regards. En revanche, le retraitement des eaux usées, qui requièrent des investissements lourds, relèvent des autorités compétentes, lesquelles se sont engagées à le réaliser dans des délais qui ne nous sont pas connus.

Contrôle des produits vendus à la buvette :

Afin de préserver la santé des enfants, des mesures seront prises au niveau de la buvette pour réduire la commercialisation des produits trop gras ou trop sucrés.

Espace « non-fumeur » :

L'espace situé devant la buvette, destiné aux résidents souhaitant se reposer et prendre une consommation, est également utilisé par les joueurs de cartes. Il conviendrait d'en faire un espace « non-fumeur ».

Accès à la piscine, au Club et aux activités sportives :

L'accès est réservé, en priorité, aux résidents à jour de leurs cotisations ainsi qu'à leurs enfants. A titre accessoire, des invités accompagnés par des résidents peuvent être admis moyennant une participation financière. L'assemblée a validé les décisions du Bureau à ce sujet.

Préparer l'avenir

Il apparaît clairement que, dans le contexte actuel, le Bureau, soudé et pleinement conscient des enjeux, doit demeurer en place. Il convient néanmoins de réfléchir dès à présent à la relève des membres qui souhaitent ne pas renouveler leur mandat à son échéance, fixée en juillet 2027.

Votes des résolutions

Les débats étant clôturés, le président demande à l'assistance de passer au vote des résolutions proposées :

VOTE DE LA RESOLUTION n° 1

L'assemblée générale approuve le rapport moral du 01.08.2025 au 31.07.2026.

Oui : 69

Non : 0

Abstentions : 0

41

VOTE DE LA RESOLUTION n°2

L'assemblée générale donne quitus au Bureau pour sa gestion du 01.08.2025 au 31.07.2026

Oui : 69

Non : 0

Abstentions : 0

VOTE DE LA RESOLUTION N° 3

L'assemblée générale approuve le rapport financier du 01.01.2025 au 31.12.2025 et du 01.01.2026 au 30.06.2026

Oui : 69

Non : 0

Abstentions : 0

VOTE DE LA RESOLUTION N° 4

L'assemblée générale donne quitus au Bureau pour sa gestion portant sur l'exercice 2025 et les 6 premiers mois de 2026.

Oui : 69

Non : 0

Abstentions : 0

VOTE DE LA RESOLUTION N° 5

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'année 2027 de 2.167.500 dh.

Oui : 69

Non : 0

Abstentions : 0

VOTE DE LA RESOLUTION N°6

L'assemblée générale décide de maintenir la cotisation annuelle par villa à 8.500 dh payable du 01.01.2027 au 30.03.2027, date limite d'exigibilité.

Oui : 69

Non : 0

Abstentions : 0

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare l'assemblée générale ordinaire clôturée à 13 h 30 mn.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Fait à Bouznika Bay, le 10 août 2026

Lee Président
Najib RAIHANI

ASSOCIATION
HAMEAU DU GOLF